

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/09/2020

Dossier complet le :

15/09/2020

N° d'enregistrement :

2020-2007

1. Intitulé du projet

Extension de l'usine pour la construction d'un Hall 3 (Phase 1 A et B) et d'un hall 4 (Phase 2).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOFEDIT - Groupe GESTAMP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Olivier GAULT

RCS / SIRET

4 4 3 | 7 8 2 | 7 8 4 | 0 0 0 7 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Dépassement d'un seuil d'enregistrement 2560 pour une ICPE déjà soumise à enregistrement sous la même rubrique	Les projets d'extension dépassent en eux-même le seuil d'enregistrement de la rubrique 2560 : En effet, le projet d'extension hall 3 concerne 2 382 kW de nouvelles cellules de soudure et le projet d'extension hall 4 concerne 2 433 kW de nouvelles cellules de soudure mais la suppression de 2 412 kW soit 21 kW de plus à juin 2021. Le seuil de l'enregistrement est de 1 000 kW. La puissance totale installée du site après mise en exploitation des halls 3 et 4 à juin 2021 sera de 8 755 kW. Le site est aujourd'hui autorisé pour 5 500 kW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La superficie du terrain est de 52 594 m², références cadastrales 000 section ZO.

- Projet hall 3 : Construction d'un Hall dédié exclusivement au stockage des produits finis et matières premières.

Ce projet entraîne : la réorganisation partielle des accès aux bâtiments existants, la dépose d'auvents et d'excroissance technique, la création de 31 places de parkings pour le personnel (passage de 114 à 145 places de stationnement).

L'extension développera une superficie (surface plancher SP) de 5 550 m² ce qui portera la superficie SP de 11 481 m² à 17 031 m².

La hauteur de l'extension sera de 10,00 m en partie courante pour le bâtiment industriel et de 7,20 m pour les auvents.

- Projet hall 4 : Deux extensions sont prévues, prolongement d'un bâtiment industriel en 2020 et construction d'un ensemble de bureaux d'exploitation en 2022.

L'intervention nécessite également la réorganisation partielle des accès aux bâtiments existants et la démolition partielle par la dépose d'auvents et d'excroissances techniques, la suppression de 7 places de parkings (passage de 145 à 138 places).

L'extension développera une superficie (surface plancher SP) de 4 006 m² ce qui portera la superficie SP de 17 031 m² à 21 037 m².

La hauteur de l'extension sera de 10,00 m en partie courante pour le bâtiment industriel et de 7,00 m pour les bureaux.

La partie extension sera donc masquée par la partie existante et ne sera pas visible depuis la route départementale RD 917. Son aspect sera identique aux bâtiments actuels de manière à former une continuité avec les bâtiments existants.

4.2 Objectifs du projet

Construction de 2 halls destinés à répondre aux besoins de nouveaux marchés automobiles.

Projet hall 3 : Hall dédié exclusivement au stockage des produits finis et matières premières.

Ce projet entraîne le rapatriement des stockages précédemment contenus dans les halls 1 et 2 dans ce hall 3 dédié, entraîne de la place dans les halls 1 et 2 pour les nouveaux marchés automobiles, engendre des réorganisations internes et des déplacements de machines, l'ajout d'une tourelle 23 dans le hall 2 .

Projet hall 4 : Hall mixte dédié à la fois à du stockage de produits finis et de matières premières et à du process.

Ce projet engendre des réorganisations internes et des déplacements de machines et l'ajout d'une tourelle 24 dans le hall 2 .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Projet Hall 3 : Construction d'un bâtiment de stockage et de 4 quais latéraux protégés par 2 auvents.

Le nouveau bâtiment sera éloigné de 6 mètres par rapport au hall 1. Sur cet espace, sera aménagé une rampe d'accès pour les chariots élévateurs et cette rampe sera recouverte par une toiture en bardage.

Le nouveau bâtiment aura une emprise au sol de 5 550 m² pour une hauteur de 10 m. Les 2 auvents auront une hauteur de 7,20 m

Des surfaces imperméabilisées supplémentaires seront créées pour les voiries internes d'accès aux 4 nouveaux quais de chargement / déchargement, une aire de manœuvre et des parkings supplémentaires (31 places de stationnement devant les bâtiments administratifs le long de la RD 917).

L'accès sur le site sera inversé : l'accès principal se fera par le Nord et l'accès secondaire par l'Ouest.

Certains auvents existants et une excroissance technique existante seront démolis à l'occasion du projet.

Projet hall 4 :

Deux extensions sont prévues, prolongement d'un bâtiment industriel et construction d'un ensemble de bureaux d'exploitation.

L'intervention nécessite :

- la réorganisation partielle des accès aux bâtiments existants,
- de la démolition partielle par la dépose d'auvents et d'excroissances techniques,
- la création de 2 portes industrielles sur les façades existantes ouest,
- la réorganisation des voiries,
- la construction de l'extension de l'usine dans le prolongement de la récente construction (hall 3 - Phase 1),
- la construction d'un bâtiment de bureau R+1 sur la façade sud de l'usine.

Des zones de stockage temporaire seront aménagées pendant les travaux de construction des 2 halls : des barnums seront installés sur des surfaces imperméabilisées déjà existantes (parkings) et seront démontés à l'issue des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Projet Hall 3 :

Ajout de 9 cellules SR (soudure par point) et 7 cellules MAG (soudure à l'arc) totalisant 2 382 kW de puissance.

Projet Hall 4 : 3 montées en puissance successives prévues :

- Mai 2020 : Suppression de 5 cellules MAG, de 2 postes à souder, de 3 cellules SR et d'un convoyeur totalisant 698 kW.

Remplacement par 4 cellules SR et 3 cellules MAG totalisant 1 041 kW,

- Octobre 2020 : Ajout de 3 cellules SR et de 4 cellules MAG d'une puissance de 875 kW en remplacement de 11 cellules SR, 3 cellules MAG, 1 poste à souder totalisant une puissance de 1 138 kW,

- Juin 2021 : Ajout de 2 cellules SR d'une puissance 516 kW en remplacement de 6 cellules SR totalisant une puissance de 576 kW
Soit un total de 2 433 kW de nouvelles cellules soudure à juin 2021 dans le cadre du projet Hall 4 et suppression de 2 412 kW d'anciennes cellules donc une augmentation de 21 kW au final.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter en 2012 et son arrêté préfectoral a été délivré le 21/12/2012.

Le site est désormais soumis à enregistrement.

Un porter à connaissance a été déposé en 2019 pour le projet Hall 3. Celui-ci sera mis à jour pour le projet Hall 4.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface plancher (SP) créée pour le hall 3	5 550 m ²
Surface plancher (SP) créée pour le hall 4 répartie de la manière suivante :	4 006 m ² dont
- surface de bureau :	256 m ²
- surface d'industrie :	3 750 m ²
Surface plancher après travaux halls 3 et 4 :	21 037 m ²
La superficie du terrain est de 52 594 m ² , références cadastrales 000 section ZO	52 594 m ²
Places de stationnements avant travaux hall 3 :	114 places
Places de stationnements après travaux hall 4 :	138 places
Zones imperméabilisées hors bâtiments (voiries, parkings, ...)	16 165 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA de la Vacquerie
Route de Cambrai
59231 GOUZEAUCOURT

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°03'41"N Lat. 03°08'23"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de l'élaboration de l'étude d'impact pour la demande d'autorisation d'exploiter. L'arrêté préfectoral a été délivré le 21/12/2012. Le site est désormais soumis à enregistrement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : - 310013365 - "Bois Couillet et coteau de Villers-Plouich" à 1,38 km au nord du site - 310013366 - "Bois d'Havrincourt" à 2,62 km à l'ouest du site - 310013372 - "Haute vallée de l'Escaut en amont de Crévecoeur-sur-l'Escaut" à 3,79 km à l'est du site ZNIEFF de type II : - 310030103 - "Aérodrome de Niergnies" à 10,96 km au nord-est du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection biotope présente à proximité du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale la plus proche est située à 11,21 km au nord-est du site : FR9300091 - "ESCAUT RIVIÈRE". Le parc naturel régional de l'Avesnois est situé à 30 km à l'est du site. Le parc naturel régional de Scarpe-Escaut est situé à 33 km au nord du site. Aucun parc national, parc naturel marin, zone de conservation halieutique n'est présent à proximité du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention du Bruit autour de la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le site inscrit le plus proche (PA00107538) est situé dans la commune de Gouzeaucourt à environ 3,52 km au sud-ouest du site. Il a été inscrit monument historique le 19/11/1941. Il s'agit d'une borne qui marque la limite des départements du Nord et de la Somme datant du 16ème siècle, - Abbaye de Vaucelles inscrit monument historique située à 4.68 km du site, - Eglise Saint-Martin à Vendhuile située à 7.56 km du site, inscrit par arrêté du 4 novembre 1994.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, le site n'est pas situé dans une zone humide ni dans une zone à dominante humide (ZDH), ni dans un milieu potentiellement humide. La zone humide la plus proche est située à 4,04 km à l'est du site : il s'agit de l'Escaut. Le site se trouve à plus de 260 m du ruisseau du Grand Riot noté comme zone potentiellement humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Gouzeaucourt n'est soumise à aucun PPRN ou PPRT. Le PPR MULTIRISQUES CAMBRESIS (59PREF20070038) aléa mouvement de terrain et inondation a été deprescrit le 25/08/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL à proximité. Le site BASIAS le plus proche est situé à 780 m au sud-ouest du site : - NPC5912442 : Nom : Pompe à essence Activités : Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux (ZRE). Il est en revanche situé au niveau d'une masse d'eau de niveau 1 : Craie du Cambresis (AG010)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le site n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Borne de Gouzeaucourt à la limite des départements du Nord et de la Somme : inscription par arrêté du 19 novembre 1941, - Abbaye de Vaucelles inscrit monument historique située à 4.68 km du site : Restes du mur de clôture ainsi que le sol avec les vestiges qu'il peut renfermer inscrits par arrêté du 13 janvier 1986, - Eglise Saint-Martin à Vendhuile située à 7.56 km du site, inscrit par arrêté du 4 novembre 1994.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 21,11 km à vol d'oiseau au sud-ouest du site : - Directive Oiseaux : FR2212007 - "Etangs et marais du bassin de la Somme" - Directive Habitats : FR2200357 - "Moyenne Vallée de la Somme"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Abbaye de Vaucelles classée monument historique située à 4.68 km du site : renfermant les salles du 12e siècle et située anciennement sur le territoire de la commune de Crèvecœur-sur-Escaut : classement par arrêté du 20 août 1920. Les vestiges du bâtiment du 18e siècle ainsi que l'échaugette (cad. B 687 ; ZR 18) : classement par arrêté du 22 décembre 1987

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura une augmentation des prélèvements en eau de ville pour les besoins domestiques et sanitaires du personnel dont l'augmentation est liée à l'extension de l'activité. Celle-ci est estimée à 300 m ³ /an portant la consommation d'eau sanitaire annuelle du site à 1 700 m ³ estimée (toujours inférieure au seuil de 2 000 m ³ annuel de l'article 4.1.1 de AP du 21/12/2012).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles constructions seront implantées à la place de voiries imperméabilisées et d'espaces verts entretenus (de type pelouse) dans le périmètre du site. Ce projet n'entraînera donc pas d'incidence sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 21,11 km à vol d'oiseau au sud-ouest du site donc le projet n'a pas d'impact sur un site Natura 2000. Une carte avec la localisation des zones Natura 2000 les plus proches est jointe en annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas en zone naturelle particulière et les projets d'extension engendreront une consommation d'espaces verts de type pelouse. Les modifications attendues en termes d'impacts sur les milieux naturels ne sont pas significatives et n'entraîneront pas de dangers ou inconvénients nouveaux significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du Code de l'environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune extension des limites de propriété n'est requise dans le cadre de ces projets, les extensions se feront à l'intérieur du périmètre de propriété du site SOFEDIT GESTAMP. En outre, le site se trouve implanté sur une zone d'activités de la Vacquerie. Il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Gouzeaucourt n'est soumise à aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gouzeaucourt n'est soumise à aucun PPRN. Le PPR MULTIRISQUES CAMBRESIS (59PREF20070038) aléa mouvement de terrain et inondation a été déprescrit le 25/08/2015. La consultation du site Géorisque montre que la commune de Gouzeaucourt est concernée par les risques naturels suivants : inondation, mouvement de terrain, séisme niveau 2, présence de cavités souterraines, retrait et gonflement des argiles aléa faible, radon potentiel catégorie 1. Les mouvements de terrain et les cavités souterraines ne sont pas situés à proximité du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une ERS est jointe en annexe 7. Celle-ci montre que les projets n'entraîneront pas de risques sanitaires en situation majorante.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation PL après projet est évaluée à environ 10 camions par jour en réception et 35 en expédition. Une légère augmentation du trafic routier de 2 camions par jour en réception est donc attendue dans le cadre du projet hall 3 mais pas d'incidence PL dans le cadre du projet hall 4. Le projet engendre une augmentation du nombre de déplacements de Véhicules Légers liés à l'augmentation du nombre de salariés embauchés (50 personnes) prévue dans le cadre de l'extension du site à horizon 3 ans. Cependant, le site dispose d'une politique incitative de covoiturage jointe en annexe 8 et il reste de la place aujourd'hui lors des changements de postes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux sonores n'augmenteront pas significativement dans le cadre du projet. En effet, les potentielles sources de bruit sont limitées au fonctionnement des aérochauffeurs et aux chariots de manutention. En outre, ils se trouveront à l'intérieur des nouveaux bâtiments ce qui limitera les nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité n'engendre pas d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'engendre pas de vibrations et ne fait l'objet d'aucune plainte.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La modification de voiries entraîne la modification de l'éclairage extérieur. Cependant, la diffusion des éclairages sera réalisée vers le sol pour limiter l'incidence. En outre, les lampadaires respecteront les dispositions de l'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. En outre, la société a mis en place, au titre des économies d'énergie : - de l'éclairage à LED avec capteurs crépusculaires, - 3 lampadaires avec capteurs de mouvement pour diminuer/augmenter l'intensité au besoin.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets engendrent des rejets atmosphériques liés aux opérations de soudure réalisées à partir des cellules MAG uniquement (pas SR). De manière générale, le site SOFEDIT s'attache à remplacer des cellules MAG émettrices par des cellules SR non émettrices mais ces dernières nécessitent plus de puissance électrique. Une ERS est jointe en annexe 7. Celle-ci montre que les projets n'entraîneront pas de risques sanitaires dans une configuration majorante (AP de 2012+ projets Hall 3 et 4).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets engendrent des rejets d'eau pluviale supplémentaires. Les eaux pluviales arrivent au niveau du bassin de tamponnement du site puis passent par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la commune pour être infiltrées au niveau d'un bassin d'infiltration communale. La mise à jour du dimensionnement du bassin de tamponnement jointe en annexe 9 montre que le bassin de tamponnement doit stocker un volume de 1 660 m ³ . Ce volume est inférieur au volume du bassin existant de 3 180 m ³ .
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les projets n'engendrent pas d'eau de process. Les eaux de lavage du sol sont traitées comme déchets et envoyées dans une filière agréée conformément à l'Art 28.2 de l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2560 de la nomenclature des ICPE. Les eaux usées seront donc uniquement des eaux sanitaires qui seront rejetées dans le réseau de la commune et traitées dans la STEP de Gouzeaucourt comme actuellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les extensions halls 3 et 4 ne produiront pas de nouveaux types de déchets mais uniquement une augmentation de la quantité de déchets produits. Le site s'attache à limiter la production de déchets dans la mesure du possible. Un tri des déchets (papiers, cartons, plastiques, divers, métaux, palettes, déchets dangereux, DASRI...) est effectué ainsi que la tenue d'un registre des déchets. Les déchets sont envoyés dans des filières de traitement agréées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune extension des limites d'exploitation n'est requise dans le cadre de ces projets, les extensions se feront à l'intérieur du périmètre de propriété du site SOFEDIT GESTAMP. Les projets n'engendreront pas de changements visuels importants et resteront en cohérence avec les bâtiments existants (même bardage, ...). L'aspect global du site ne sera pas modifié.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune extension des limites d'exploitation n'est requise dans le cadre de ces projets, les extensions se feront à l'intérieur du périmètre de propriété du site SOFEDIT GESTAMP. Les projets n'engendreront pas de changements visuels importants et resteront en cohérence avec les bâtiments existants (même bardage, ...). L'aspect global du site ne sera pas modifié.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité du site nous avons identifié les projets suivants :

- Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien - SAS FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT à LEVERGIES ET JONCOURT situé à 19 km à l'est du site - 26/11/2019,
- Demande d'autorisation environnementale - CANDIA AWOINGT (59) - 16/03/2020 - situé à 15 km au nord du site,
- Eoliennes de Gouzeaucourt - Avis de l'AE du 1/02/2017,
- Forage agricole d'eau potable de 45 000 m³ maximum - Gouzeaucourt - décision de soumission à étude d'impact du 11 septembre 2019. - Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère CAMBRESIS / OUEST DE CAMBRAI codé 005b. La nappe exploitable est la nappe de la Craie du Cambresis.

Nous avons relevé un impact cumulé avec le projet de forage agricole de 45 000 m³ car les prélèvements des captages d'alimentation en eau potable de la ville de Gouzeaucourt qui alimentent le site se situent dans la même nappe. La consommation d'eau du site après construction des projets engendrera une consommation d'eau sanitaire annuelle de 1 700 m³ estimée (+300 m³). Le cumul des projets engendrerait donc un impact cumulé de 45 300 m³ sur la masse d'eau 005b de la Craie du Cambrais.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site est localisé à 47,64 km de la frontière belge donc le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitant a vérifié, via une Evaluation des Risques Sanitaires majorante, avant la mise en exploitation des extensions, que les émissions atmosphériques supplémentaires de son site n'étaient pas de nature à générer des risques sanitaires pour la population environnante. L'exploitant a vérifié que le bassin de tamponnement des eaux pluviales étaient suffisamment dimensionné pour recevoir le flux d'eau pluviale supplémentaire généré par le projet (voir annexe 9).

Les extensions ne sont pas de nature à créer des stockages de produits combustibles supplémentaires mais uniquement des produits métalliques stockés dans des cages métalliques. Il n'y a donc pas d'incidence sur le risque incendie.

La société a mis en place, au titre des économies d'énergie :

- de l'éclairage à LED avec capteurs crépusculaires,
 - 3 lampadaires avec capteurs de mouvement pour diminuer/augmenter l'intensité au besoin,
 - un système de récupération de chaleur au niveau des compresseurs qui permet d'alimenter 3 aérothermes dans le hall 1,
 - un système automatique d'arrêt des énergies (électricité et air comprimé) sur les machines après 10 minutes d'inactivité,
- Les extensions n'engendrent pas d'extensions des limites de propriété du site actuel et donc pas de consommation de terrain naturel ou agricole.

La société a mis en place des mesures de covoiturage et d'optimisation des flux de circulation des véhicules sur le site.

Enfin des plantations d'arbres sont prévues au titre de l'insertion paysagère du site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le site ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale car l'exploitant a vérifié et pris en compte l'évaluation des risques sanitaires de ses émissions atmosphériques dès la phase projet.

Les consommations d'eau sont faibles et toujours en adéquation avec l'AP de 2012, le site dispose d'une boucle de refroidissement en circuit fermé.

Les rejets d'eau sont exclusivement sanitaires car le site traite désormais ses eaux de nettoyage du sols en tant que déchets. L'extension n'engendre pas de risque incendie supplémentaire (production de pièces métalliques) et reste dans les limites de propriété actuelles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Evaluation des Risques Sanitaires liés aux rejets atmosphériques (ERS) Annexe 8 - Politique incitative de co-voiturage Annexe 9 - Note de calcul du tamponnement des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Gouzeaucourt

le,

26/08/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SOFEDIT S.A.S.

ZA de la Vacquerie
59231 GOUZEAUCOURT

Tél. : +33(0) 3 27 72 04 20

Fax : +33(0) 3 27 72 04 29